

**SCHEMA DU CADRE STRATEGIQUE GLOBAL DE LA DGPA
(2023 – 2037)**

Nom du Plan : « LIPULUTUTU, BUYI-BUYI, NTANDE,... »

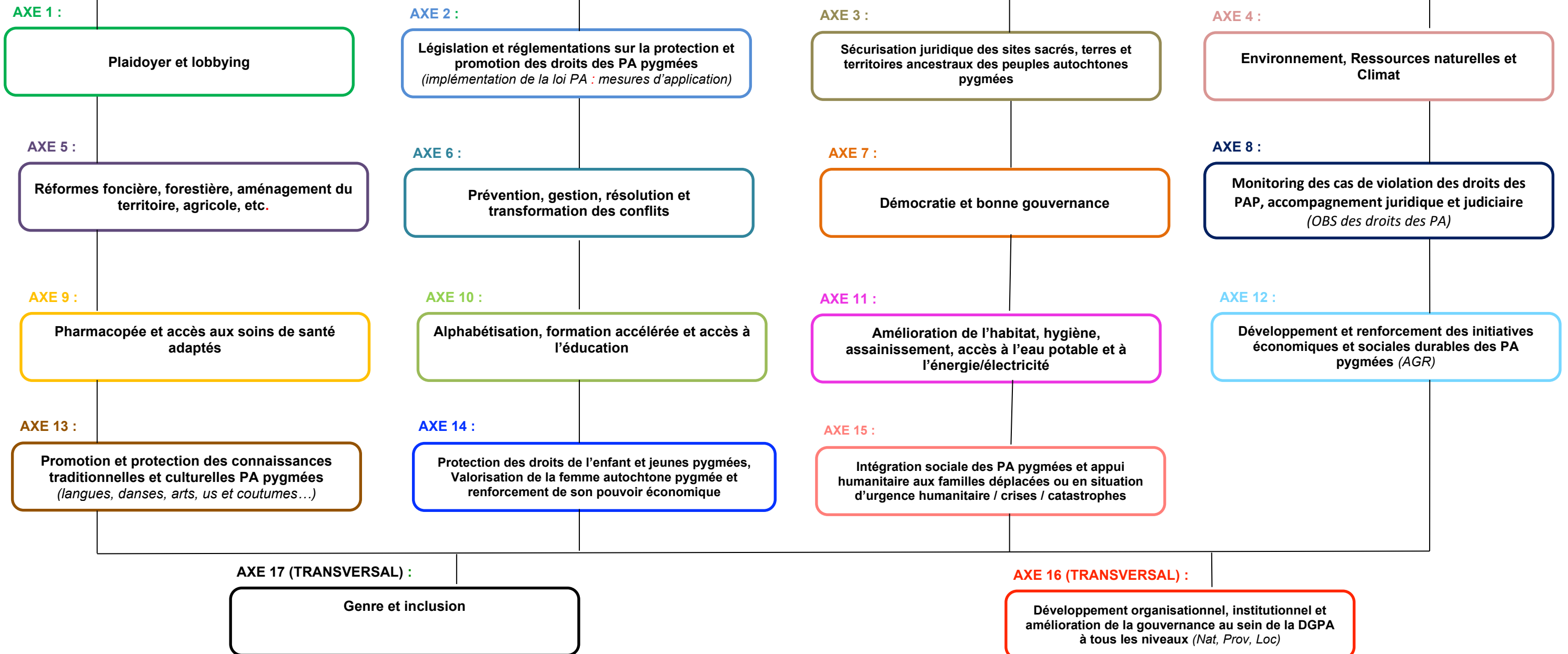
VISION / BUT / OBJECTIF DE BASE

Un pays où l'Homme pygmée jouit pleinement de ses droits fondamentaux et a sa dignité humaine complètement restaurée

MISSION / MANDAT

D'ici 2037, permettre aux peuples autochtones pygmées de la RDC de participer activement à la gouvernance de leurs terroirs, à la gestion durable des forêts, d'accéder à la sécurisation de leurs terres ancestrales et aux bénéfices tirés des ressources naturelles qu'elles contiennent, grâce à la prise en compte de leurs droits, de leurs intérêts et de leurs us et coutumes par les décideurs en vue d'améliorer les conditions existentielles des générations actuelles et futures.

Les axes du Cadre Stratégique Global de la DGPA



Objectifs Opérationnels et indicateurs de résultats

AXE 1 :

Plaidoyer et lobbying

Objectif Stratégique 1

Prise en compte des droits, intérêts, pratiques traditionnelles, us et coutumes des PA pygmées dans toutes les politiques, lois et programmes du Gouvernement Central, provinciaux et locaux

OP 1.1 Les politiques et lois intègrent les us et coutumes pertinents des PA pygmées de la RDC

I.1.1 les différents textes légaux et réglementaires du pays, régionaux et internationaux intégrant des PA

OP 1.2 Les programmes gouvernementaux prennent en compte les intérêts des PA

I.1.2 Les différents programmes gouvernementaux (programme de développement de 145 territoires...) et ceux des bailleurs de fonds

OP 1.3 Les textes réglementaires immortalisent le CLIP des PA comme principe de participation

I.1.3. Les décrets, arrêtés et mesures administratives

AXE 2 :

Législation et réglementations sur la protection et promotion des droits des PA pygmées (implémentation de la loi PA)

Objectif Stratégique 2

Jouissance effective des droits fondamentaux et spécifiques par les PA grâce au développement des mesures d'application et leurs appropriations par ces derniers

OP 2.1 Appropriation et mise en œuvre effective de la loi PA sur l'ensemble du pays

I.2.1. 1. Les décrets, arrêtés, mesures administratives et guides

OP 2.2. Harmonisation entre la loi PA et les différentes lois sectorielles

I.2.2.2. Les différentes politiques et lois sectorielles (foncière, AT, forestière)

OP 2.3. Domestication de la loi PA au niveau des provinces où vivent les PA

I.2.3.3. Les Édits et programmes provinciaux de développement des PA

AXE 3 :

Sécurisation juridique des sites sacrés, terres et territoires ancestraux des peuples autochtones pygmées

Objectif Stratégique 3

Obtention des titres juridiques garantissant la reconnaissance légale des terres et territoires ancestraux des PA pygmées en RDC

OP 3.1. Identification et cartographie des terres et territoires ancestraux des PA

I.3.1.1. Les cartes des terres et territoires des PA

OP 3.2. Sécurisation juridique des terres et territoires ancestraux des PA

I.3.2.2. Titres fonciers et arrêtés de reconnaissance

OP 3.3. Prise en compte des us et coutumes pertinents fonciers des PA dans les outils de gestion foncière en RDC

I.3.3.1. Les outils de gestion et de la mise en œuvre de la loi foncière en RDC

OP 3.4. Transformation des sites sacrés en des aires de conservation en faveur des PA en RDC

OP 3.4.1. Nombres des sites sacrés transformés en aire protégée, arrêtés de classement.

AXE 4 :

Environnement, Ressources naturelles et Climat

Objectif Stratégique 4

Valorisation des savoirs endogènes des PA pygmées comme modèle de gestion des ressources naturelles en RDC et de protection des forêts intactes.

OP 4.1. Considération des aspirations des PA dans les politiques de gestion des ressources naturelles en RDC

I.4.1.1. Décision de prise en compte des aspirations des PA dans la gestion des ressources naturelles

OP 4.2. Intégration des PA dans les différents organes de gestion et de négociation sur le climat

I.4.2.1. Les différents arrêtés de nomination

OP 4.3. Protection des forêts intactes et valorisation des PFNLs en faveur des PA

I.4.3.1. Les cartes des forêts intactes, décisions de préservation et/ou classement

Objectifs Opérationnels et indicateurs de résultats

AXE 5 :

Réformes foncière, forestière, aménagement du territoire et agricole

Objectif Stratégique 5

Le mode de vie et pratiques traditionnelles des peuples autochtones pygmées contribuent à l'amélioration de la gouvernance foncière, forestière, agricole et de l'AT en RDC.

OP 5.1 Les politiques et lois foncière et AT intègrent les us et coutumes pertinents des PAP ainsi que leurs

I.5.1.1. les différents textes légaux et règlementaires fonciers et AT de la RDC ainsi que leurs mesures d'application

OP 5.2 Reconnaître les PAP comme partie prenante dans le secteur forestier et garantir la prise en compte de leurs intérêts

I.5.2.1. la politique forestière, le code forestier, les documents du zonage forestier et les mesures d'application

OP 5.3. La loi PA et la loi agricole sont harmonisées tout en garantissant la prise en compte du mode de vie des PAP.

I.5.3.1. Texte de loi, les mesures d'application et les contrats des concessions agricoles

AXE 6 :

Prévention, gestion, résolution et transformation de conflits

Objectif Stratégique 6

Garantir la cohabitation pacifique et la cohésion sociale entre les PAP, les CL et d'autres acteurs comme facteur-clé d'un développement durable.

OP 6.1. Documentation des divers conflits qui opposent les PAP à d'autres groupes et acteurs à travers le pays

I.6.1. 1. Fiche d'identification des conflits ; Tableau synoptique des divers conflits, rapports d'analyse des conflits,

OP 6.2 Restauration de la paix sociale dans les zones où vivent les PAP à travers le pays.

I.6.2.1. Les rapports sur la prévention, gestion, résolution et transformation des conflits

OP 6.3. Processus de cohabitation pacifique est initié entre les PAP et les autres acteurs via la vidéo participative

I.6.3.1. Les vidéo, les plans de développements locaux, protocoles d'accord

AXE 7 :

Démocratie et bonne gouvernance

Objectif Stratégique 7

Faciliter la participation des PA pygmées aux processus citoyens et aux instances de prise décision

OP 7.1. Conscientisation des PAP sur leurs droits et devoirs ainsi que sur les processus démocratiques

I.7.1.1. Les mesures administratives incitatives d'intégration et prise en compte

OP 7.2. Renforcements des capacités des PAP et leurs accompagnements dans la participation aux organes de prise des décisions

I.7.2.1. Les arrêtés, les mesures administratives et rapports des travaux

OP 7.3. Instauration d'un dialogue permanent dans les campements PAP via les clubs d'écoute communautaires.

I.7.3.1. Les rapports des clubs d'écoute communautaires

OP 7.4. Renforcement du pouvoir décisionnel des PAP en prenant part aux processus électoraux comme des acteurs

OP 7.4.1. Les fiches électorales, les rapports des élections et les listes des candidats

AXE 8 :

Monitoring des droits des PA, accompagnement juridique et judiciaire (OBS des droits des PA)

Objectif Stratégique 8

Améliorer la surveillance des indicateurs de performance de la RDC en matière des droits humains des PA pygmées en vue de faciliter leur réhabilitation, la réparation des préjudices subis et la réduction des plaintes liées à leur discriminations et marginalisation à tous les niveaux.

OP 8.1. Formation des para juristes PAP sur les droits de l'Homme et sur le monitoring des cas de violation des DH des PAP.

I.8.1.1. Les rapports des formations, les brèves de formation et fiches de monitoring sur les droits des PAP., base des données

OP 8.2. Établissement des Observatoires des droits des PAP dans les provinces où vivent ces derniers

I.8.2.1. Le nombre des cas dénoncés, nombre des cas enregistrés par les autorités, les décisions des autorités en faveur des PAP

OP 8.3. Accompagnement juridique et judiciaire des PAP

I.8.3.1. Les arrêts et décisions des cours et tribunaux rendues et exécutées en faveur des PAP

AXE 9 :

Pharmacopée et accès aux soins de santé adaptés

Objectif Stratégique 9

Garantir l'accès aux soins de santé aux PA tout en adoptant des pratiques médicales préventives et curatives plus sûres, accessibles, culturellement adaptées à l'environnement des PAP et homologuées par les autorités compétentes.

OP 9.1 Facilitation à l'accès aux soins de santé des qualités aux PAP est garantie tout en créant des infrastructures sanitaires dans leurs zones de vie

I.9.1.1. Taux d'accès aux soins de santé et nombre d'infrastructure créée.

OP 9.2 Les arbres et espèces rares sont recueillis et protégés afin de préserver la pharmacopée PAP.

I.9.2.1. Les mesures administratives et arrêtés, le recueille des arbres et espèces rares.

OP 9.3 La pharmacopée PAP est Inscrite au patrimoine national et valorisée traditionnellement

I.9.3.1. Arrêté ministériel, nombre de recours à la pharmacopée et nombre des sites créés pour la pharmacopée

AXE 10 :

Alphabétisation fonctionnelle, formation accélérée (rattrapage) et accès à l'éducation et aux soins de santé

Objectif Stratégique 10

Garantir l'accès à l'éducation tout en promouvant l'identité culturelle des PAP, leur histoire, leurs langues ancestrales ainsi que leurs propres modes de transmission de savoir dans le système de l'enseignement national.

OP 10.1 Installation des écoles dans les campements/villages PAP prenant en compte leur mode vie

I.10.1.1. Nombre d'école installée et les programmes adaptés au mode de vie des PAP.

OP 10.2. Le système d'alphabétisation fonctionnelle des PAP est mis en place ainsi que la formation technique accélérée

I.10.2.1. Nombre de cadre d'alphabétisation et formation technique, taux de participation, les initiatives dans la zone

OP 10.3. Le programme national d'enseignement est enrichi avec les informations sur les PAP

I.10.3.1. Les programmes d'enseignement améliorés à tous les niveaux, les notes scientifiques.

AXE 11 :

Amélioration de l'habitat, hygiène, assainissement, accès à l'eau potable et à l'énergie

Objectif Stratégique 11

Améliorer le cadre de vie des PAP respectueux de leur dignité humaine à travers la promotion des normes de l'habitat culturellement adaptés à leur environnement pour contribuer à leur bien-être et à leur épanouissement social.

OP 11.1. L'habitat naturel des PAP est protégé et incorporé dans le patrimoine matériel de la RDC

I.11.1.1. Nombre des sites incorporés dans le patrimoine, arrêté de classement.

OP 11.2. L'habitat des PAP est amélioré en conformité avec leur environnement naturel.

I.11.2.1. Nombre d'habitation améliorée avec les matériaux locaux

OP 11.3. Les milieux naturels des PAP sont assainis pour diminuer l'impact atrophique sur la forêt primaire

I.11.3.1. Les rapports des missions de terrain, les fiches d'assainissement

OP 11.4. Les installations sanitaires sont implantées dans les villages PAP semi-sédentaires consentants en RDC

OP 11.4.1. Nombres d'installations sanitaires et nombre des villages consentants bénéficiaires.

AXE 12 :

Développement, renforcement des initiatives économiques et sociales durables des PA

Objectif Stratégique 12

Développer des activités économiques durables et rentables en faveur des PA pygmées dans leurs terroirs, respectueux de l'environnement, basées sur leur mode de vie et leurs savoir-faire traditionnels.

OP 12.1. Les conditions de vie existentielles des PAP s'améliorent grâce à leur auto-prise en charge

I.12.1.1. Taux d'accès aux soins de santé et à l'éducation

OP 12.2. Le pouvoir économique des ménages PAP est renforcé à travers les AGR

I.12.2.1. Taux d'accès aux services sociaux de base

OP 12.3. Les initiatives locales et communautaires sont valorisées.

I.12.3.1. Le nombre d'initiative communautaire valorisée

Objectifs Opérationnels et indicateurs de résultats

AXE 13 :

Promotion et protection des connaissances traditionnelles PA pygmées (langues, danses, arts, us et coutumes,...)

Objectif Stratégique 13

Promotion, protection et valorisation de la culture, pratiques traditionnelles, us et coutumes des PAP à travers des manifestations culturelles, colloques d'échanges, voyage de partage d'expérience, publication et éco-tourisme

OP 13.1 Les activités de mise en valeur de la culture PAP sont réalisées à l'instar du FIPA pour amener le grand public vers la découverte du monde PAP

I.13.1.1 Les rapports du FIPA et des colloques d'échanges.

OP 13.2 Les visites d'échange et l'éco-tourisme sont réalisés afin de conscientiser le monde sur l'importance des forêts intactes et renforcer l'économie des PAP

I.13.2.1. Nombre des visites et le taux d'appui des initiatives communautaires.

OP 13.3. Un centre de recherche (Musée) est établi sur les connaissances traditionnelles des PAP en RDC.

I.13.3.1. Les objets sur la culture PAP collectés, les articles scientifiques produits, les vidéos, les sons polyphoniques enregistrés, le Musée sur les PAP, les radios communautaires de proximité qui animent les émissions en langues traditionnelles des PAP, manuels pédagogiques

AXE 14 :

Protection des droits de l'enfant pygmée, Valorisation de la femme autochtone pygmée et renforcement de son pouvoir économique

Objectif Stratégique 14

Mise en place des programmes de promotion, protection et développement spécifique de la femme autochtone pygmée étant doublement victime de la discrimination et marginalisation

OP 14.1 Un cadre de promotion du leadership de la femme PAP est mis en place

I.14.1.1. Le cadre mis en place, les outils de fonctionnement et décisions administratives prises en faveur des femmes PAP

OP 14.2. Les conditions existentielles et économiques de la femme PAP sont améliorées.

I.14.2.1. Taux d'accès à la maternité, taux d'accès aux services sociaux de base.

OP 14.3. Les femmes PAP sont incorporées dans les organes de prise des décisions

I.14.3.1. Les décisions administratives, les rapports d'activités

AXE 15 :

Intégration sociale des PA pygmées et appui humanitaire des familles déplacées ou en situation urgence humanitaire

Objectif Stratégique 15

Développement d'un programme souple et efficace pour l'accompagnement des PA pygmées victimes des guerres, conflits coutumiers, expulsions, expropriation et des catastrophes

OP 15.1. Un plan d'intégration sociale et responsable PAP, respectant leur identité culturelle, est établi avec l'État congolais.

I.15.1.1. Plan d'intégration, décisions administratives de l'État.

OP 15.2. Les PAP déplacés sont accompagnés de manière holistique suite aux traumas et autres maux subis.

I.15.2.1. Les rapports d'accompagnés, fiches d'interviews

OP 15.3. L'appui humanitaire en biens de première nécessité (vivres et non vivres) est assuré auprès des PAP déplacés.

I.15.3.1. Les outils de gestion et de la mise en œuvre de la loi foncière en RDC

OP 15.4. La prise en charge des PAP déplacé est garantie ainsi que leur réinsertion sur le plan social et économique.

OP 15.4.1. Les décisions des autorités, le plan de réinsertion

AXE 16 (TRANSVERSAL) :

Genre et inclusion

Objectif Stratégique 16

Améliorer la participation et l'inclusion de tous les hommes et femmes autochtones pygmées sans exception dans toutes les actions qui visent la sécurisation de leurs droits et la promotion de leur culture et ce, en vue d'affirmer leurs rôles dans le domaine du développement durable.

OP 16.1. Les membres de la DGPA sont formés sur le genre et l'inclusion

I.16.1.1. Les rapports de formation

OP 16.2. L'approche genre et l'inclusion est garantie dans toutes les activités de la DGPA

I.16.2.1. Les actes d'engagements des membres de la DGPA

OP 16.3. Les PAP à tous les niveaux participent effectivement et leurs intérêts sont pris en compte dans tous les processus qui touchent leur mode de vie.

I.16.3.1. Les rapports d'activités, décisions administratives

AXE 17 :

Développement organisationnel, institutionnel et amélioration de la gouvernance au sein de la DGPA à tous les niveaux (Nat, Prov, Loc)

Objectif Stratégique 17

Améliorer le système de gouvernance de la DGPA à tous les niveaux afin de la rendre percutante dans l'exécution de sa mission et de sa vision.

Objectifs Opérationnels et indicateurs de résultats

OP 17.1 Les membres de la DGPA sont renforcés sur les différents axes du plan

I.17.1.1. Prise en compte des inputs des PAP dans les différents secteurs de la vie.

OP 17.2. DGPA mobilise les ressources financières et matérielles pour son fonctionnement et la mise en œuvre de son plan

I.17.2.1. L'utilisation efficace et efficiente des ressources

OP 17.3. Une bonne politique de communication est mise en place au sein de la DGPA pour fluidifier sa gouvernance et la rendre percutante au niveau extérieure

I.17.3.1. Plan de communication, les relais communautaires